

Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail (3 jours)

Domaine d'intervention : Santé sécurité au travail

OBJECTIFS

Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS :

- Situer l'entreprise au regard de la prévention des risques.
- Repérer les risques d'atteinte à la santé des salariés.
- Identifier des mesures de prévention à partir de l'évaluation des risques.
- Contribuer à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail (registres obligatoires, document unique, plan de prévention...)
- Situer son rôle parmi les acteurs en santé et sécurité au travail.

PUBLIC

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour assurer la mission de salarié désigné compétent en matière de santé et sécurité au travail (Loi 2011-867 du 10 juillet 2011 ; Art.L.4644-1 du Code du Travail).

Cette formation s'adresse particulièrement aux salariés des TPE/PME.

PRÉREQUIS

Pas de prérequis

MÉTHODES MOBILISÉES

MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation est basée sur une pédagogie active avec des échanges significatifs sur les expériences des participants et de l'intervenant sur les risques professionnels et les mesures de prévention à appliquer ainsi que sur les techniques d'animation.

MOYENS ET OUTILS

Cette pédagogie et les outils proposés prendront en compte les particularités des personnels visés. Des exercices pratiques ainsi que des mises en situations professionnelles (réelles et reconstituées) avec retours d'expériences en mode collectif permettront de mettre en application les connaissances théoriques

INTERVENANT

La formation est animée par Pascal SOULLARD, formateur du Cnam IHIE compétent en prévention des risques professionnels et formateur certifié par l'Assurance Maladie Risques professionnels/INRS.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation en continu tout au long de la formation et évaluation suite à une restitution individuelle orale issue des travaux intersession, d'une démarche EVRP initiée par chaque participant.
- Domaines de compétences évalués pendant la formation :
 - Conseiller l'employeur dans le choix et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels,



Modalités disponibles



Dates

26 au 27 janv et le 16 fév 23
(Cnam Angers)
Intra possible



Durée

21 heures sur 3 journées non consécutives



Lieu

Cnam Angers, 165 Rue de la Barre à ANGERS



Horaires

Présentiel 9h00-12h30 et
14h00-17h30 (accueil dès
8h45)



Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour vos questions spécifiques un référent Cnam est dédié à l'accompagnement : handi@cnam-paysdelaloire.fr

- Conseiller l'employeur dans le choix et la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation des risques professionnels (EVRP),
- Proposer des mesures de prévention et suivre la mise en œuvre du plan d'actions de prévention
- Articuler ces actions avec les autres participants internes et externes de l'entreprise
- Une évaluation satisfaction est proposée auprès de chaque stagiaire.
- À l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance maladie -Risques professionnels et l'INRS.
- Une attestation de formation sera remise à chaque participant
- Dispositif non certifiant

PROGRAMME

MODULE 1

- Accueil, tour de table
- Objectifs et organisation de la formation

MODULE 2

- Les différents enjeux : humains, financiers et économiques.

MODULE 3

- Une méthodologie d'analyse des situations de travail afin de détecter les phénomènes dangereux.

MODULE 4

- Les différents niveaux de prévention :
- Les principes généraux de prévention,
- La connaissance des risques professionnels.

MODULE 5

- Les différents acteurs,
- Le rôle du salarié désigné compétent.

MODULE 6

- Le positionnement de l'entreprise par rapport à ses obligations S&ST,
- Grille DIGEST ou GPSST.

MODULE 7

La mise en place d'une démarche de prévention :

- L'identification des risques à
- La mise en place
- Le suivi du plan d'action.

MODULE 8

- Evaluation et bilan.

Délai d'accès

Jusqu'à 48h avant le début de la formation et en fonction des places restantes et d'un minimum d'inscrits si formation inter-entreprises.

Tarifs

660 euros TTC / stagiaire
(Repas non inclus) –repas 20 € / repas

Nombre de stagiaire minimum 6 et maximum 12 par formation

Conditions générales de vente sur le lien [suivant](#)

Contact

Cnam IHIE
02 41 66 10 66

Conseiller entreprise :
[Lien « nos contacts entreprises »](#)

Coordination pédagogique :
Nicolas CALMONT
ihie@cnam-paysdelaloire.fr

Pour aller plus loin

- Formation EVRP – Carsat (3 jours)
- Evaluer et prévenir les risques chimiques (stage court de 3 jours ou stage long certifiant)

Points forts de la formation

- Formation assurée par un professionnel Préventeur en entreprise
- Modalités pédagogiques actives reposant sur les retours d'expérience des apprenants

Taux de satisfaction

Le taux de satisfaction des stagiaires est de 100%